

Image not found or type unknown



Clause de non-concurrence ou clause de non-rétablissement

Par **Becker Melina**, le **03/04/2017** à **18:14**

Bonjour,

Je me présente, je suis étudiante en deuxième année de licence de droit. Mon professeur de droit des affaires nous a parlé de clause de non-concurrence ainsi que de clause de non-rétablissement. J'aimerais connaître la différence entre ces deux clauses.

Merci d'avance pour vos réponses